Accord du 3 novembre 2022 relatif aux Taux Effectifs Garantis Annuels (TEGA)

Entre l'Union des Industries Métallurgiques de la Vendée, d'une part, et les organisations syndicales signataires ci-dessous mentionnées, d'autre part, il a été décidé ce qui suit :

Article 1:

Les Taux Effectifs Garantis Annuels (TEGA) mis en place en vertu de l'article 33 de la Convention Collective des Industries Métallurgiques et Assimilées de la Vendée sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2:

Les TEGA base 35 heures, sont des rémunérations réelles brutes annuelles garanties dont les montants, à partir de l'année 2022, sont fixés dans l'annexe 1 du présent accord.

Article 3:

En application de l'article L. 2261-23-1 du Code du travail, les signataires conviennent que le contenu du présent accord ne justifie pas de prévoir les stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés visées à l'article L. 2232-10-1 du Code du travail.

Article 4:

Le présent accord est établi en nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations syndicales signataires et dépôt dans les conditions prévues par l'article L. 2231-6 du code du Travail.

Article 5:

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée. Les parties conviennent qu'il s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2023. Il entrera en vigueur le lendemain de son dépôt auprès des services centraux du ministre chargé du travail, conformément aux articles L. 2261-1 et D. 2231-3 du code du Travail.

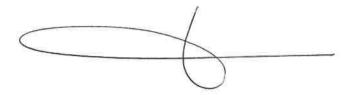
Fait à la Roche sur Yon, le 3 novembre 2022

Accord TEGA du 03/11/2022

AA MG

LT PF FG

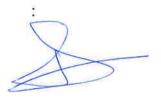
Pour l'Union des Industries Métallurgiques de la Vendée :



Pour les organisations Syndicales Départementales des Salariés :

- C.F.E - C.G.C. :





- C.G.T.



- C.G.T./F.O. : merue A

Annexe 1 de l'Accord du 3 Novembre 2022

TAUX EFFECTIFS GARANTIS ANNUELS 2022

Date d'application : A partir de l'année 2022

légale hebdomadaire TTE			35 H
COEF.	OUVRIERS	MAITRISE ATELIER	ADM/TECH
140	19940		
145	19970		
155	20050		
170	20165		
180			
190	20395		
215	20915	20995	
225			
240	21850	22055	
255	22785	23150	
270	23765		
285	25000	25050	
305		26740	
335		28790	
365		31060	
395		33145	

Accord TEGA du 03/11/2022

AA 16

LT PF FG